

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

**SEANCE DU 29 DECEMBRE 2015**

Le mardi 29 décembre 2015 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

**Présents :**

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX et Aurore BIBRON

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Miguel CAMUS, Raymond LELIEVRE, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Daniel GERAULT et Denis MARCHAND.

**Absent excusé :** Sandrine RAMBAUD, Aline LEBRETON, Carine MOREL, Stéphane MANCEAU et René VAUGEOIS

**Secrétaire de séance :** Aurore BIBRON

# ORDRE DU JOUR

- I. **APPROBATION DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DU COMPTE-RENDU DU 15/12/2015**
- II. **ELECTIONS DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES**
- III. **SUBVENTION GARDIENNAGE DE L'EGLISE 2015**
- IV. **POINT SUR ACHAT DE JEUX POUR ENFANTS**
- V. **FAMILLES RURALES : MODIFICATION SUBVENTION 2015**
- VI. **CCPM : RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LES DECHETS**
- VII. **QUESTIONS DIVERSES**

*Les absents excusés ont donné pouvoir:*

	a donné pouvoir à :
Stéphane MANCEAU	Damien COUILLEAUX
Sandrine RAMBAULT	Miguel CAMUS
René VAUGEOIS	Raymond LELIEVRE
Aline LEBRETON	Christelle BEAUDOUIN
Carine BELLIARD	Aurore BIBRON

## **I. APPROBATION DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DU COMPTE-RENDU DU 15 DECEMBRE 2015**

## **II. ELECTIONS DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES**

La fusion de la CCPM et de la CCHL au 1<sup>er</sup> janvier 2016 donne naissance à Mayenne Communauté. De ce fait, Commer perd un délégué communautaire sur les deux titulaires actuels et conserve un délégué suppléant.

Les trois sortants, Mickaël Delahaye (titulaire), Christelle Beaudouin (titulaire) et Miguel Camus (suppléant), peuvent se présenter à l'élection des délégués communautaires (un titulaire et un suppléant).

Miguel CAMUS fait savoir qu'il ne souhaite pas se présenter.

La liste suivante a été proposée: Mickaël Delahaye (titulaire) et Christelle Beaudouin (suppléante).

Un vote à bulletin secret a été réalisé.

**DELIBERATION** : Le conseil municipal a élu, à l'unanimité, Mickaël Delahaye délégué communautaire titulaire et Christelle Beaudouin délégué communautaire suppléante.

## **III. SUBVENTION GARDIENNAGE DE L'EGLISE**

M. Malherbe reçoit une indemnité annuelle pour le gardiennage de l'église de 300€. Depuis quelques mois, M. Malherbe a déménagé de Commer et réside désormais en dehors de la commune. Or, l'indemnité qui peut-être alloué à une personne "hors-commune" pour le gardiennage de l'église ne peut excéder 119€55 par an. Le conseil ne sait pas si cela s'applique à M. Malherbe puisqu'il a déménagé après le vote de sa subvention d'un montant de 300€.

**DELIBERATION** : Le conseil municipal a voté, à l'unanimité, le maintien de l'indemnité versée M. Malherbe d'un montant de 300€ par an sauf si cette indemnité est en dehors du cadre légal auquel cas la subvention sera abaissée à 119€55.

#### **IV. POINT SUR ACHAT DE JEUX POUR ENFANTS**

Suite au DOB (Débat d'orientation budgétaire), s'est mise en place une commission chargée de se renseigner pour la création à Commer d'une structure de jeux destinée aux enfants. La commission est composée de Damien Couilleaux, Denis Marchand et Aurore Bibron.

La commission présente les différents devis qu'elle a sélectionnés à l'ensemble du conseil.

Un lot de la société Proludic d'une valeur de 3 800 € HT au lieu de 4 700 € HT comprenant 1 jeu sur ressort individuel, 1 jeu sur ressort pour 4 enfants, 1 toboggan, 1 tourniquet.

Une structure de jeu de la société Lappset (basée à Bordeaux) d'une valeur de 7 800 € au lieu de 13 760 €. Le prix attractif s'explique par la volonté de l'entreprise de liquider certaines de leurs structures de jeu avant un changement de gamme. Cependant, cette promotion n'est valable que jusqu'au 31 décembre 2015. La structure est composée en bois de Laponie et nécessite un entretien tous les 5 ans environ.

De même, des devis pour le terrassement ont été réalisés auprès des sociétés Blot, un concernant la fourniture des matériaux par la société Guibout matériaux et un troisième va être réalisé avec Régis Rébillard.

Le coût total est estimé à 13 765 € HT soit 16 518 € TTC et comprend la structure de jeu Lappset, le lot de jeux Proludic, le terrassement, la fourniture de géotextile et de gravier roulé pour le sol sur lequel les jeux seront fixés.

La commission propose également comme site d'implantation de ces jeux, l'intérieur du terrain de bi-cross qui se situe à côté du terrain multisports. Cette implantation a pour but de rassembler sur un même site des jeux pour des enfants de toutes les tranches d'âges.

Quatre options sont alors proposées au conseil:

- 1) Le vote de la structure Lappset de 7 800 € + le terrassement
- 2) Le vote du lot Proludic de 4 800 € + le terrassement
- 3) Le vote de la structure Lappset et du lot Proludic + le terrassement
- 4) Le vote d'aucune des deux structures.

**DELIBERATION** : Le conseil municipal a voté, à l'unanimité, l'achat de la structure Lappset et le lot de jeux Proludic ainsi que le terrassement

## V. FAMILLES RURALES : MODIFICATION SUBVENTION 2015

L'association Familles Rurales de Commer, dont Mme Giffard Janine est présidente, va être mise en sommeil. En effet, personne ne s'est porté volontaire pour reprendre la place de Mme Giffard, qui souhaite arrêter, à la présidence de l'association.

Une subvention de 412€20 a été votée pour l'association pour l'année 2015. L'association étant mise en sommeil, le conseil souhaite diminuer la subvention de 200€ ce qui porterait la subvention à 212€20 au lieu de 412€20.

**DELIBERATION : Le conseil municipal a voté, à l'unanimité, la baisse de la subvention accordée à Familles rurales à 212€20 au lieu de 412€20.**

## VI. CCPM : RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LES DECHETS

Christelle Baudouin présente le rapport annuel sur la qualité du service public d'élimination des déchets de la CCPM pour l'année 2013-2014. Elle annonce que pour l'année 2016, les tarifs resteront inchangés et ne subiront donc pas d'augmentation. Cependant, un minimum de 9 levées sera facturé aux personnes disposant de bacs individuels et 18 passages de badges pour les personnes utilisant les containers semi-enterrés. Pour 2016, les abonnements restent inchangés par rapport à 2015.



Composition du Foyer	Volume du Bac	Accès au service = Abonnement annuel (hors levées)	Prix d'une levée	Nombre de levées minimum facturées dans l'année	Prix des levées minimum
1 à 3 personnes	120 L	102,22 €	2,28 €	9	20,52 €
4 à 5 personnes	240 L	121,01 €	4,56 €	9	41,04 €
6 personnes et plus	340 L	146,62 €	6,46 €	9	58,14 €
Professionnels	660 L	214,94 €	12,54 €	9	112,86 €
	750 L	242,89 €	14,28 €	9	128,52 €

Type d'habitat	Volume du Tambour	Accès au service = Abonnement annuel (hors dépôts)	Prix d'une levée	Nombre de dépôts minimum facturés dans l'année	Prix des dépôts minimum
Habitat grand collectif exclusif	30 L	52,69 €	0,57 €	36	20,52 €
Autre type d'habitat	60 L	78,31 €	1,14 €	18 6 pour les résidences secondaires	20,52 € (8,84 € pour les résidences secondaires)

Composition du Foyer	Volume du Bac	Simulation 1	Simulation 2	Simulation 3
		Abonnement + 9 levées par an (forfait minimum)	Abonnement + 12 levées par an (9 levées minimum + 3 supplémentaires)	Abonnement + 24 levées par an (9 levées minimum + 15 supplémentaires)
1 à 3 personnes	120 L	122,74 €	129,58 €	156,94 €
4 à 5 personnes	240 L	162,05 €	175,73 €	230,45 €
6 personnes et plus	340 L	204,76 €	224,14 €	301,66 €
Professionnels	660 L	327,80 €	365,42 €	515,90 €
	750 L	371,41 €	414,25 €	585,61 €

Type d'habitat	Volume du Tambour	Simulation 1	Simulation 2	Simulation 3
		Abonnement + 36 dépôts par an (= forfait minimum)	Abonnement + 48 dépôts par an (36 dépôts minimum + 12 supplémentaires)	Abonnement + 96 dépôts par an (36 dépôts minimum + 60 supplémentaires)
Habitat grand collectif exclusif	30 L	73,21 €	80,05 €	107,41 €
Autre type d'habitat	60 L	Abonnement + 18 dépôts par an (forfait minimum)	Abonnement + 24 dépôts par an (18 dépôts minimum + 6 supplémentaires)	Abonnement + 48 dépôts par an (18 dépôts minimum + 30 supplémentaires)
		98,83 € (85,15 € pour les résidences secondaires)	105,67 €	133,03 €

**DELIBERATION : Le conseil municipal a voté, à l'unanimité, la validation de ce rapport.**

## **VII. QUESTIONS DIVERSES**

Josianne COUILLEAUX présente des devis réalisés pour la rénovation du cimetière de Commer.

Loïc Jorré informe le conseil de l'avancement des travaux de la commission "achats administratifs".

*Il est 23h30, la séance est levée*